

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 95 (1959)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



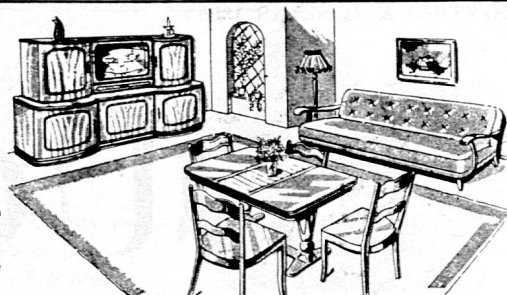
Lino de Georges Vaucher, 15 ans.



HEIDER
S.A. MAÎTRE ÉBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
99 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
LAUSANNE

**HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours**

Choix immense
toujours bon et bon marché



tous
les
livres
et le
matériel
éducatif

librairie-papeterie Gasser Le Locle

Organisation d'aide internationale

cherche

éducateur (couple souhaité)

de nationalité suisse et de langue française, capable de diriger, **en Tunisie**, un village d'adolescents destiné à devenir un centre de formation professionnelle. Qualités requises: bonne expérience dans le travail social, sens pratique. Références demandées.

Ecrire sous chiffre P.C. 32898 L à Publicitas Lausanne.

LAVANCHY & Cie S.A.

Rue de Genève 88 Gare de Sébeillon
LAUSANNE

**Déménagements
Camionnage officiel C.F.F.
Vastes garde-meubles modernes**

Conditions spéciales pour le personnel enseignant



Tél. 7 54 67

Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois
Spécialiste
dans le matériel
d'école

FONDÉE

14, rue Céard
GENÈVE

Bijoux fantaisie ○ Parapluies ○ Cadeaux

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Bons de caisse

Vos imprimés seront exécutés avec goût par l'Imprimerie Corbaz S.A. Montreux

Partie corporative

VAUD

Communication

Le communiqué que vous pourrez lire ci-dessous étonnera certains collègues. Peut-être eût-il été préférable de ne pas le publier pour éviter de mettre dans notre journal ce qui ne peut que jeter du trouble dans les esprits. Mais le groupe pédagogique, présidé par J.-P. Rochat, Blonay, tenait à sa parution, et le comité central n'a pas voulu se dérober.

A la fin de 1958, à la suite d'incidents à propos du programme de calcul, incidents interprétés d'une manière différente par le comité et le groupe, celui-ci refusa de dépouiller les rapports de français, doutant d'une collaboration possible avec le DIP, trouvant les délais trop courts et voulant orienter son activité dans une autre direction (cours de perfectionnement).

Le comité, persuadé au contraire de la possibilité de collaborer et convaincu qu'il n'y avait pas de temps à perdre, décida alors :

1. De dépouiller les rapports ;
2. De s'occuper lui-même du plan d'études ;
3. De reconsidérer la formation du groupe et de préciser son rôle, ces deux points n'ayant jamais été déterminés par un statut ou un règlement ;
4. De laisser le groupe actuel réaliser le projet de cours de perfectionnement à Crêt-Bérard.

Le comité ne pouvait en effet attendre lorsque nous arrivions au terme de la période de temps d'essai du plan d'études. N'est-ce pas un des membres démissionnaires qui, en 1954, écrivait au comité d'alors pour appuyer la création d'un groupe : « Le temps passe et rien n'a été fait encore de positif pour le plan d'études. » Le groupe fut alors fondé, le temps a continué à passer et le plan d'études SPV n'était pas encore prêt. Le comité a donc pris ses responsabilités. Il a écrit au groupe qui démissionna et nous pria de publier la communication suivante :

Communication

Dans sa séance du 18 février, le groupe pédagogique a pris connaissance d'une lettre du comité central l'invitant à s'abstenir de toute activité nouvelle.

Après avoir entendu le président SPV exposer les motifs qui ont dicté au comité central une telle attitude, le groupe pédagogique constate qu'il n'a plus la confiance des dirigeants actuels de la SPV.

Dans ces conditions, toute collaboration devenant impossible, les membres du groupe ont présenté leur démission.

Les membres du Groupe pédagogique :

André Chabloz	Berthe Mury
Daniel Courvoisier	Jean-Pierre Rochat
André Guidoux	Yvonne Schalk
James Mivelaz	

Mais le travail se poursuit !

Pour le français : Tous les rapporteurs de district ont été convoqués à une séance générale dans laquelle cinq d'entre eux ont été désignés pour faire partie de la commission qui ira au DIP. Les rapports avaient été dépouillés par notre vice-président P. Badoux et chacun a pu constater le sérieux de son travail.

Pour les autres branches : Une commission prépare un questionnaire destiné à faciliter le travail des rapporteurs des conférences de districts. Ce questionnaire paraîtra dans l'Educateur sous peu et devra permettre à chaque membre de la SPV de se préparer afin de participer activement à la discussion.

Quant à la **nouvelle loi primaire**, nous vous en parlerons dans un prochain article.

En conclusion, le comité espère que chacun aura à cœur d'oublier ces incidents, ne gardant en vue que le seul intérêt de l'école vaudoise.

Le comité.

Cotisation 1959

Vous avez reçu ou vous allez recevoir le remboursement annuel pour votre cotisation 1959. La dernière assemblée générale en a maintenu le montant à 35 francs.

N'oubliez pas que la poste le tient à votre disposition pendant dix jours.

Alors... évitez-nous de nouveaux frais et rendez-nous service.

Le comité central.

Educatrices des petits

Le samedi 28 février, une bonne trentaine de collègues se sont rencontrées au collège de Montriond pour bricoler sous la direction experte de Mlle Hasler.

Une foule d'objets divers et inattendus nous étaient présentés, tous fabriqués avec des restes de matériaux tels que raphia, carton, boîtes vides, bouts d'étoffe, papier crêpé, fil d'électricien, etc. Nous avions la possibilité de réaliser un ou plusieurs objets, et quelques-uns s'en sont retournées avec un poussin, une fleur, un meuble de poupée ou un bateau à voile...

C'est un chaud merci que nous adressons à notre comité et à Mlle Hasler qui s'est dépensée sans compter tout au long de cet après-midi enrichissant.

Notons encore que Mlle Hasler dirige un atelier de travaux manuels ouvert à toutes et à tous ; il se trouve au ch. du Levant, à Lausanne.

A. F.

Maîtresses enfantines

Séance du mardi 3 mars, organisée par le Cercle lausannois des maîtresses enfantines. Conférencier : M. Berger.

SOMMAIRE

Partie corporative : Vaud : Communication. — Cotisation 1959. Educatrices des petits. — Maîtresses enfantines. — C'est le moment. — Directives concernant l'échange de séjours de vacances avec l'Allemagne. — La nouvelle convention SPV-SVSM. — Genève : Assemblée générale annuelle du 5 mars 1959. — Goal I UIGD et UAEE : Assemblée annuelle administrative du 5 mars 1959. Rapport 1959 des vérificatrices des comptes. — Nécrologie : † L. Babel et U. Magnenat. — Neuchâtel : Assemblée trisannuelle à Dombresson. — Bienvenue. — Assistance judiciaire. — Exposition. — Forums. — Semaine de respiration consciente. — Communiqués : Cours pour chefs d'excursions. — L'Ecolier Romand.

Partie pédagogique : V. Dentan : Le problème des examens annuels à l'école primaire. — J.-J. Dessoulavy : Documentation... quoi de neuf ? — Mon enfant est infirme, moteur cérébral. — Bibliographie.

Introduit par Mlle Oguey et devant une quarantaine d'auditrices attentives, puis conquises, M. Berger a brillamment exposé son sujet : « Comment apprendre à voir à nos enfants. »

Avec humour, parfois avec quelque férocité, tous jours d'une façon claire, vivante, imagée, il nous a parlé des arts, de la recherche du Beau, de la grandeur de la création artistique et de l'exigence aussi que nous devons avoir pour faire reculer la laideur, la facilité et le mauvais goût.

M. Berger nous a montré notre responsabilité dans la découverte de l'art par nos enfants, car ils seront passionnés de belles choses s'ils nous sentent enthousiastes. Aujourd'hui, nous avons la partie belle : toutes les merveilles de l'art sont à nous ! Le sourire d'une Coré archaïque, le geste grave et doux d'une madone de Giotto, une Belle de Renoir dansant dans les bras de son amoureux du dimanche au Moulin de la Galette ! Tout cela qui ne pouvait être vu et aimé que par quelques privilégiés est maintenant, grâce aux reproductions, offert à qui sait ouvrir les yeux.

La vivacité des questions posées en fin d'entretien montra à M. Berger l'intérêt et le plaisir extrême que nous avions à le suivre au royaume de l'art.

A. G.

C'est le moment

de vous réapprovisionner en protège-cahiers pour la rentrée. Nous rappelons les sujets à colorier :

Pour le lait (No 4)

Pour le raisin et le jus de raisin (No 9)

Pour la sécurité de la route (No 12)

Marcher dans la nature (No 18).

Adresser les commandes à **S. Cornaz**, instituteur, à **Blonay**.

Préciser grand ou petit format. Prix : 3 fr. 20 le cent, 14 fr. les 500, 27 fr. les mille, port en sus.

Directives concernant l'échange de séjours de vacances avec l'Allemagne

La Croix-Rouge suisse de la Jeunesse organise un échange de séjours de vacances avec des jeunes Allemands, pour des filles et des garçons âgés de 15 à 18 ans.

Cet échange se fait « au pair », les jeunes n'ayant à leur charge que les frais de voyage jusqu'au lieu de destination et leur argent de poche. Il offre à des jeunes gens et des jeunes filles l'occasion de faire un séjour à l'étranger, d'élargir leur horizon, d'étendre leurs connaissances dans une langue étrangère et de nouer des relations susceptibles de leur être utiles dans la vie.

En principe, les séjours de vacances ont lieu durant les mois d'été, à partir du 15 juillet. Les dates définitives ne peuvent être arrêtées qu'au moment où la période des vacances scolaires est exactement connue, tant à l'étranger qu'en Suisse. Très vraisemblablement, en 1959, les échanges auront lieu à choix :

Séjour des jeunes Suisses en Allemagne (région Stuttgart), du 13 juillet au 3 août.

Séjour des jeunes Allemands en Suisse, du 3 août au 24 août.

Séjour des jeunes Allemands en Suisse, du 20 juillet au 10 août.

Séjour des jeunes Suisses en Allemagne (région Munich), du 10 août au 31 août.

Les jeunes feront ensemble un séjour de 6 semaines (21 jours en Allemagne, 21 jours en Suisse).

Les formules d'inscription pour participer à ces

échanges contiennent un certain nombre de renseignements qu'il est souhaitable de connaître. Ces renseignements sont communiqués en Allemagne, où la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse demande les mêmes détails sur le compte de la famille qui reçoit le jeune Suisse. Dans la mesure du possible les propositions d'échange qui sont faites tiennent compte de la situation sociale des familles pour placer les jeunes dans un milieu correspondant au leur.

Le voyage est effectué en groupes pour bénéficier des conditions d'un billet collectif de transport, et les jeunes sont accompagnés. Tout retour individuel est à la charge du participant et sous sa responsabilité. Il ne pourra pas être remboursé à part non utilisée des frais de voyage.

Les familles reçoivent leur jeune hôte comme leur propre enfant. Elles s'efforcent de l'intéresser à la vie du pays, prennent l'engagement de le surveiller à l'égard de leur enfant. Elles veilleront également à favoriser la pratique de la langue du pays, comme ce sera le cas pour leur fils ou leur fille en Allemagne.

Les participants à cet échange mettront tout en œuvre pour faire honneur à notre pays et veilleront à ce que leur comportement n'entraîne aucune remarque ou observation.

Une assurance accident et responsabilité civile collective sera contractée tant pour la durée du séjour en Allemagne du jeune Suisse, qu'en Suisse pour le jeune Allemand. Elle est obligatoire.

Les frais de voyage, accompagnement des jeunes et assurance, s'élèvent à la somme de Fr. 55.— pour le convoi de Munich et à la somme de Fr. 65.— pour le convoi de Stuttgart. Ce montant est à verser au moment de l'inscription. Seule la candidature des participants ayant versé cette contribution sera retenue.

Préalablement à leur rencontre, un échange de correspondance s'établira entre les jeunes.

M. Roland Joost, président de la commission Croix-Rouge de la Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise, à Begnins (tél. (022) 9 14 75 - CCP II. 19338), pour les candidats du Canton de Vaud, et

le secrétariat romand de la Croix-Rouge de la Jeunesse, Rd-Pt de Plainpalais 5, à Genève (tél. (022) 25 12 60 - CCP. I. 1755) pour les candidats des autres cantons romands, restent à la disposition des jeunes et de leurs familles pour tous renseignements complémentaires concernant cet échange de séjours de vacances.

Commission Croix-Rouge de la Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise :

R. Joost, président.

Croix-Rouge suisse de la Jeunesse,

Secrétariat romand :

Marcel Jenni.

La nouvelle convention SPV - SVSM

(Collectivité SPV de la Société vaudoise de secours mutuels)

Après de longs pourparlers, une entente est intervenue entre le comité de la SPV et la direction de la SVSM. On se souvient que la convention qui lie ces deux institutions avait été dénoncée en date du 19 septembre 1958 pour le 1er janvier 1959.

NOUVEAUX TARIFS

Adultes. — Pour les diverses catégories d'assurés, l'augmentation, par rapport à la cotisation globale, oscille entre 14,1 et 18,7 %, sans jamais sortir de ces limites.

Les augmentations les plus faibles (14,1%) concernent les assurés en DH ou CG, c'est-à-dire ceux qui ont conclu une assurance complémentaire d'hospitalisation. Les augmentations les plus fortes (18,7%) touchent les assurés en classe C et D, sans assurance complémentaire d'hospitalisation.

Adolescents. — Les cotisations d'adolescent (masculin) passent de 12 fr. 50 par trimestre à 16 fr. 50. Celles d'adolescente passent de 14 fr. à 18 fr. 60. L'augmentation est plus forte que pour les adultes, mais il faut remarquer que ces tarifs sont encore très inférieurs à la cotisation individuelle de section.

Enfants. — Comme nous l'avons déjà expliqué par circulaire aux parents d'enfants affiliés à la collectivité SPV, les tarifs de tous les enfants des collectivités ont été alignés sur ceux des sections. Ce qui porte l'ancienne cotisation de 11 fr. par trimestre à 20 fr. 40.

Cette augmentation massive, que la direction de la SVSM justifie par le coût élevé de l'assurance des enfants, a entraîné la démission de presque la moitié de nos jeunes assurés. Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont dicté ces départs et souhaitons que les démissionnaires trouvent ailleurs (à l'Assurance infantile notamment) une assurance qui leur donne satisfaction.

FRAIS D'AFFILIATION

Ils ne subissent aucun changement et restent à 4 fr. au maximum (finance d'entrée et livret compris).

LES PRESTATIONS

Elles demeurent les mêmes. La Caisse doit toutefois prévoir une augmentation de ses dépenses, le corps médical ayant revendiqué et obtenu certaines améliorations de ses honoraires. Ces modifications sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 1959. C'est une des raisons d'ailleurs qui a justifié l'augmentation de nos cotisations.

En cas d'hospitalisation. — L'indemnité forfaitaire (qui ne comprend pas toutes les prestations annexes, salle d'opération, taxe opératoire, narcose, etc.) en cas d'hospitalisation pour intervention chirurgicale reste fixée à 2 fr. 50.

Nous saisissons l'occasion de recommander à tous nos assurés qui ne l'ont pas encore fait de s'assurer pour une indemnité complémentaire d'hospitalisation. Ceux qui ont suivi nos conseils s'en portent bien (ils sont plus de 450 !).

En catégorie D (maladie seule), le supplément à payer est de 4 fr. 50 par trimestre pour assurer une indemnité journalière de 10 fr. en cas d'hospitalisation. En catégorie C (maladie et accidents), le supplément est de 6 fr. par trimestre pour une indemnité du même montant.

Les formalités sont simples : envoyer au secrétaire-caissier soussigné une demande de modification d'assurance. Une formule vous sera envoyée en retour avec les tarifs d'assurance-hospitalisation.

LA PARTICIPATION DE L'ASSURÉ

Elle demeure heureusement fixée à 20% pour les assurés de la collectivité SPV, la Caisse se chargeant du 80% des frais, selon tarif médical cantonal, approuvé par le Conseil d'Etat.

Cette disposition a été maintenue alors que, pour les assurés affiliés aux sections de la société, la participation varie suivant le montant des frais entraînés par les « cas » de maladie.

QUE FAUT-IL PENSER DE LA NOUVELLE CONVENTION ?

Le soussigné peut assurer tous les membres de la SPV que le comité central a déployé tous ses efforts (et avec succès !) pour « limiter les dégâts ». Pour les 1 000 et quelques adultes assurés, l'augmentation de cotisations représente environ 1 fr. 45 par mois. Quand on saura que les prétentions de la SVSM étaient deux fois et demie supérieures au début des tractations...

Dès le début des discussions, le comité central a bien précisé qu'il désirait assurer l'assainissement financier de la collectivité et couvrir les dépenses par des recettes correspondantes. Il n'est pas question, pour le corps enseignant primaire, de faire payer par d'autres des déficits. Mais il ne peut être question, non plus, d'alimenter des fonds de réserve dont l'existence ne s'impose pas dans une collectivité qui peut être dissoute à tout moment sans que les fonds accumulés puissent être retournés à ceux qui ont contribué à les constituer.

TABLEAU DES NOUVELLES COTISATIONS

	D	C	DH 10.—	CG 10.—
Hommes	21.—	23,40	25,50	29,40
Femmes	26,40	28,80	30,90	34,80
Adolescents H		16,50		
Adolescents F		18,60		
Enfants		20,40		

Ces cotisations sont trimestrielles et comprennent les primes ordinaires, tuberculose, polio et décès, H et G désignant l'assurance complémentaire d'hospitalisation. Contrairement à l'année passée, la cotisation-polio est incorporée à la cotisation globale. Elle est encaissée trimestriellement.

Ces nouvelles cotisations entrent en vigueur le 1er janvier 1959. Les bulletins de versement du 2e trimestre comprendront donc les tarifs modifiés, plus une cotisation de rappel concernant le premier trimestre (exception faite des enfants qui ont déjà payé les nouvelles cotisations dès le 1er trimestre).

Nous espérons que tous nos collègues comprendront la nécessité de ces ajustements qui sont la conséquence directe du renchérissement de la médecine.

Le problème de la convention avec l'hôpital cantonal devrait être abordé dans cet article, mais il s'agit d'un problème en pleine évolution. Pour le moment, il n'y a plus de convention entre l'hôpital cantonal et la SVSM (pas plus qu'avec la SPV) et l'entente paraît difficile à réaliser entre la Fédération des caisses-maladie et l'hôpital cantonal. Si une nouvelle convention est établie, nous en aviserons nos collègues.

Précisons avant de terminer que le comité de la SPV a convenu qu'un déficit éventuel d'exercice ultérieur serait couvert par une cotisation extraordinaire, le cas échéant par une adaptation du taux des cotisations. Cette mesure de sécurité est normale ; elle évitera, à l'avenir, des discussions pénibles.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous nos collègues une bonne santé ! Le soussigné est en mesure, après plus de quinze ans d'expérience comme secrétaire-caissier, d'assurer que c'est le plus précieux des biens.

Fernand Petit.

G E N È V E

Assemblée générale annuelle du 5 mars 1959

Buffet de la Gare

Sangsue ouvre la séance et, triste nouvelle, annonce le décès de notre ami **Ulysse Magnenat**.

Le procès-verbal de **Kunz** est lu et adopté.

Eric Pierrehumbert prend ensuite la parole pour le rapport présidentiel ; sans être trop long, ce rapport extrêmement substantiel relate tous les points étudiés par l'UIG en ce dernier exercice, tout en mettant en relief le sens profond et la portée de notre action. Il sera publié dans l'Educateur, aussi est-il inutile d'en parler aujourd'hui. Une remarque s'impose cependant : la quantité et la qualité du travail de notre ami Pierrehumbert. Si le comité a effectivement mené à bien des tâches importantes, nous le devons pour une très grande part au président : grâce à son initiative, à sa vision claire des choses, à sa franchise, à son inlassable énergie, il était relativement facile au comité d'atteindre les buts qu'il s'était proposés. A condition toutefois de ne pas s'effrayer devant de très nombreuses et de très longues séances ! Le dernier en date de ces succès, et non le moindre, est la réunification UIG-SE. La présente séance en est à la fois l'aboutissement officiel et l'entrée en matière.

Nous sommes heureux (pourquoi ne pas le répéter ?) de voir aujourd'hui cette réunion réalisée ; l'assemblée du 5 mars, comme la manifestation du 25 février, laissera à tous les participants l'impression très nette que l'essai de trois ans réussira !

L'UIG compte actuellement 174 membres actifs et 100 membres honoraires. Nous observons une minute de silence pour nos collègues disparus : Louis Babel, Marius Jaquet, Ulysse Magnenat, Alfred de Sieben-thal (actifs) ; Georges Baroz, Rodolphe Bieler, Louis Durand, William Hauenstein, Charles Mégard (honoraires). 7 collègues ont pris leur retraite : Léon Bouffard, Henri Coeytaux, Paul Compagnon, Charles Droz, Ernest Keller, Jean Lagier, Alfred Siza et 1 collègue a démissionné : Georges Bölsterli. En revanche, 24 nouveaux membres ont été admis au sein de la société : Daniel Aubert, Guy Biberstein, Pierre Dailly, Alfred Dentand, Guy Desbaillet, Charles Deshusses, Pierre Dessault, Louis Dethurens, Robert Doebeli, J.-Marie Favre, Bernard Fontana, François Laurent, Marcel Léoni, René Maison, Marcel Moeri, Roland Peccoud, Jean-Pierre Preti, René Probst, Samuel Rochet, Claude Schenkel, Maurice Seignemartin, Mario Soldini, Ernest Sottas, Louis Tissot.

Le rapport du président est adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport du trésorier **Haubrechts** et celui des vérificateurs des comptes lu par **Pulh**.

On passe ensuite aux élections statutaires. Gaudin, au nom du comité, propose de faire une dérogation aux statuts quant à la durée du mandat présidentiel. Nous pensons en effet qu'il est souhaitable que Pierrehumbert, qui a été l'âme de la réunification, préside au moins une année encore aux destinées de l'UIG, afin que le travail UIG-SE puisse se poursuivre exactement dans le même esprit.

L'assemblée semble être du même avis, puisque **Eric Pierrehumbert** est brillamment réélu par 102 voix sur 106 bulletins retirés. C'est un vote de confiance qui ferait pâlir de jalousie maints chefs de gouvernement.

Nos collègues **Christe**, **Schaefer** et **Kunz** quittent le comité. Nous leur exprimons encore notre vive et sincère reconnaissance pour tout le travail effectué. Pour les remplacer, le comité propose les collègues **Georges Gallay**, **David Girard** et **Roger Journet**. Quant aux deux membres double-affiliés (UIG-SE), ce sont **Mario Soldini** et **Ernest Sottas**.

Toutes les opérations du scrutin se font au bulletin secret. Sont nommés respectivement premier et second vice-présidents : **René Sangsue** et **Jean Eigenmann** ; membres du comité (dans l'ordre d'ancienneté) : **Philippe Genequand**, **Edouard Gaudin**, **Etienne Fiorina**, **Pierre Haubrechts**, **Dino Massarenti**, **Georges Gallay**, **Sottas**. **Mario Soldini**, président du SE, obtient 102 voix. Ce chiffre montre de façon éloquente que la réunification est approuvée par tous.

Les vérificateurs des comptes pour 1959 seront : **J. Hainaut**, **M. Janin**, **C. Goy**, **A. Pautex**, **R. Maison**, **L. Bovier**. Le correspondant au bulletin SPR : **J. Eigenmann**.

Suit la désignation des représentants de l'UIG aux différents jurys et groupements.

Sur proposition du trésorier, la cotisation est maintenue à 27 francs.

C'est à notre ami **Gaudin** qu'échoit l'honneur de présenter les vœux de l'UIG à nos collègues retraités et de leur remettre le plat traditionnel ; le comité a décidé de rompre avec la coutume, qui voulait que cette petite cérémonie se déroulât à la fin du repas. Notre collègue **Siza**, au nom des retraités présents, **Coeytaux**, **Keller** et **Lagier**, répond en termes aimables et malicieux. Nous entendons également **A. Perrot**, président de la SPR, **Baillet**, de la section de l'AIN du SNI, **R. Pasche**, président de la SPV, **Mme Meyer de Stadelhofen**, présidente de l'UAEE, **Mlle Marta**, présidente de l'UIG-Dames, **R. Hügli**, président de la SPN.

Toutes et tous nous apportent le cordial salut de leurs associations. Merci ! **Gustave Willemin**, également invité et présent, ne prendra pas la parole aujourd'hui : le dépouillement est terminé. Ingrates républicques !

Une bonne trentaine de collègues se sont retrouvés au repas, au cours duquel **E. Keller**, **H. Coeytaux** et **J. Lagier** prononcèrent quelques aimables paroles. **Albert Claret**, plus jeune que jamais, était en grande forme, et c'est sous son énergique direction qu'on chanta la Prière patriotique. J. E.

Goal !

Notre dévoué collègue **Voïtchovsky** me demande de publier à ma convenance des informations concernant le prochain **tournoi scolaire de football**. Je le fais volontiers. Voici donc les premiers renseignements nécessaires.

Ce tournoi, le onzième, est réservé, comme de coutume, aux 6e et 7e années de la ville et de la campagne. Il se déroulera sur les stades des terrains municipaux les **jeudis 14, 21 (28) mai et 4, (11) juin prochains**.

Il sera précédé des 3 manifestations suivantes :

- Une **séance d'organisation** le 24 avril.
- Une **réunion d'arbitres** le 4 mai.
- Un **cours à Macolin** les 9 et 10 mai.

Voïtchovsky serait heureux de voir de nouveaux collègues fonctionner comme arbitres. Les équipes inscrites devenant de plus en plus nombreuses, il est nécessaire que le nombre des arbitres augmente dans la même mesure. J'engage vivement nos collègues de répondre à l'appel de notre grand organisateur.

La publication du règlement, des convocations et des résultats sera assurée par la « Tribune de Genève » dans sa page réservée aux enfants « C'est demain jeudi », et cela dès le 8 avril.

Voïtchovsky donnera volontiers tout renseignement et prendra les inscriptions pour le cours. Son adresse : Cressy-sur-Onex, tél. 8 72 21. J. E.

UIGD et UAEE

Assemblée annuelle administrative du 5 mars 1959

La difficulté de trouver des locaux a contraint nos deux sections à tenir séance commune. Institutrices et maîtresses enfantines se retrouvent donc à 15 heures dans les salons de l'hôtel des Bergues.

Mlle Marta ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. Jotterand, directeur de l'Enseignement primaire, aux délégués : M. Perrot (président de la SPR), M. G. Willemin (rédacteur de l'« Educateur »), M. Bayet (représentant du Syndicat national des instituteurs de France), Mlle Gebhardt (présidente vaudoise des éducatrices des petits), M. Pierrehumbert (président de l'UIG Messieurs), et au groupe choral et à son chef M. Delor.

Sont excusés : MM. Chabloz, Pulfer, Mlles Rôme, Gros, MM. Pasche, Hügli, Chapuis, Morel, Mme Mermillod.

Le groupe choral, sous la direction de M. Delor, interprète le chœur final de l'oratorio « Esther », de Hændel. Nous apprécions vivement cette remarquable exécution.

Les procès-verbaux des deux sections ayant paru dans l'Educateur ne sont pas lus et sont adoptés par acclamation.

Mme Meyer, présidente de l'UAEE, donne lecture de son rapport qui est accepté par l'assemblée.

Mlle Schnyder nous recommande l'Exposition des écoles enfantines qui aura lieu du 13 au 20 mars, à Geisendorf ; la journée du 12 mars sera réservée au corps enseignant.

Mlle Marta, présidente de la section des Dames de l'UIG, lit à son tour son rapport, approuvé par l'assemblée.

Les rapports des trésorrières ayant paru dans l'Educateur ne sont pas lus. Les vérificatrices des comptes des deux sections donnent décharge aux trésorrières et les rapports financiers sont adoptés. Mme Mertens, fidèle à la tradition, s'exprime une fois de plus en vers pour le plus grand plaisir des auditeurs. L'amende pour absence sans excuse valable à l'assemblée générale de l'UIG Dames est portée à 5 francs.

Nous écoutons ensuite les messages de M. Jotterand et de M. Perrot.

Quatre rapports des déléguées de l'UAEE ont déjà paru dans l'Educateur ; Mme Grange-Gay recommande d'envoyer des modèles de travaux pour les Feuilles de la Société de travail manuel ; Mme Forestier a assisté aux séances du cartel et à la conférence de l'Instruction publique.

Election du comité de l'UAEE : Mlle Schnyder, Mme Eigenmann, Mlle Baron se retirent. Le comité comprendra à l'avenir onze membres. En feront dès maintenant partie : Mme Cavin, Mlle Tréand (membres du syndicat), et Mme Julien, Mlle Marquard.

Election du comité de l'UIG Dames : Mlle Berney (vingt ans d'activité) et Mlle Rosset se retirent. Le nouveau comité comprendra treize membres ; les nouveaux seront : Mlle Gaibrois, Mme Deshusses, Mlle Ducret (membres du syndicat), et Mlle Tornay.

Election des présidentes des deux sections : Les comités ont demandé à Mlle Marta et à Mme Meyer de bien vouloir prolonger leur mandat afin de faciliter la collaboration des trois sections pendant la période d'adaptation marquée par l'entrée des membres du syndicat dans l'UIG. Mlle Marta et Mme Meyer sont confirmées dans leur charge par acclamations.

Election des vérificatrices des comptes : Mme Soguel et Mme Dumazaire pour l'UAEE, Mme Mertens et Mlle Meyer pour l'UIG acceptent de conserver leurs fonctions.

Mme Meyer nous transmet un message de M. Soladini qui remercie l'UIG de son accueil lors de la séance de Vernier. R. R.

Rapport 1959

des vérificatrices des comptes

... Les comptes de l'UIG
n'ont jamais rien à corriger !

Messieurs les Invités, Mesdames !
A notre tour d'être au programme.
Notre rapport est à l'ordre du jour,
Nous le présentons sans détour.

Avec semblable trésorière,
Et dans une semblable union,
Les comptes tournent toujours rond,
Sans erreur et sans omission.

Oh ! bien loin de nous l'intention
De blâmer tant de perfection !

Mais parfois nous nous demandons
Si vos deux vérificatrices
N'ont pas un rôle... un peu factice
Pour leurs dons de calculatrices !

Car les comptes de l'UIG
N'ont jamais rien à corriger.

Addendes et multiplicandes,
Soustrahendes et dividendes,
Petits centimes et gros sous
Se débrouillent fort bien sans nous.

Chacun se place au jour le jour
La ristourne vient à son tour
Et le compte de chèque est là
Pour prouver que tout est exact.

Au joli temps de notre enfance,
Lorsque nous jouions à l'école,
Des erreurs la surabondance
Rendait le jeu beaucoup plus drôle.

Aujourd'hui, ah ! quel doux bonheur !
Réalisant cet ancien rêve,
Dans les travaux de nos élèves
Les fautes poussent comme fleurs.

Mais les comptes de l'UIG
N'ont jamais rien à corriger.

Bah ! Nous aurions tort de nous plaindre :
Notre travail reste charmant.
D'ailleurs, je vais vous le dépeindre,
Vous en jugerez à l'instant.

Nous commençons par feuilleter
Un, deux, trois, quatre épais cahiers
Pleins de petits papiers collés,
Notes, reçus et signatures,
Talons de chèques et factures
Que l'on s'amuse à comparer
Avec les chiffres alignés
Dans le Grand Livre aux écritures.

Là, nous abordons gravement
Ces messieurs les Comptes courants
Qui s'étaient complaisamment
Et se balancent congrûment.

Pour vérifier sans anicroche
L'une de nous part de la gauche,
L'autre commence par la droite.
Au milieu, nous nous retrouvons
Au bas de la même addition.
Jusqu'au bout, nous recommençons.

Dans les comptes de l'UIG
Il n'y a rien à corriger !

Ayant tout reconnu exact,
Juste ! comme à « Echec et mat »,
Nous approuvons ces écritures
En apposant nos signatures.

Avec remerciements sincères,
A l'infaillible trésorière !

N. Mertens.

Nécrologie

† L. Babel et U. Magnenat

La volée de collègue 1917 (section pédagogique) vient d'être durement éprouvée, puisque en moins d'une semaine elle a vu disparaître deux de ses membres : L. Babel et U. Magnenat.

Tous deux étaient des enfants de la campagne ; ils y avaient fait leurs classes primaires, puis avaient passé à l'école professionnelle, et en 1913 ils arrivèrent en 4^e pédagogique, dans une volée turbulente, plus portée à la raillerie et à l'indiscipline qu'à la charité. Tous deux, sur des registres très différents, surent vite conquérir leurs camarades par leur jovialité, Babel plus expansif, Magnenat cultivant volontiers l'humour noir. Ensemble, nous avons gravi les degrés du Collège qui nous amenèrent non sans heurts à la maturité, en 1917. Et puis nous sommes entrés dans l'enseignement.

Tous deux sont restés fidèles à leur commune natale, tous deux ont travaillé dans les sociétés théâtrales de leur village, tous deux se sont dévoués pour leur collectivité locale.

L. Babel a débuté à Soral, puis passa à Plan-les-Ouates et à Carouge, pour ensuite réintégrer Bardonnex où il devint maître de l'école secondaire rurale. Il fut un délicieux collègue, compréhensif, toujours prêt à rendre service, sachant encourager d'un sourire ou d'un bon conseil celui qui était dans le souci. Je ne l'ai jamais entendu dire un mot qui pût faire de la peine à quiconque, et il cherchait sans cesse aux problèmes qui se posaient les solutions qui pouvaient faire l'union de tous. Il était très attaché à l'UIG qu'il considérait comme l'association la plus propre à défendre les intérêts matériels et moraux du corps enseignant.

La vie communale le prit tout entier ; il terminait cette année sa 25^e année de magistrature comme maire

de Bardonnex, mais il n'avait rien d'un politicien. Son but était de servir ses administrés par son travail, son entregent. Rien n'était plus éloigné de lui que l'esprit de parti.

Il fut l'animateur du comité qui avait pour objet la restauration de la Commanderie de Compsières, et il était heureux du magnifique résultat que ses efforts avaient obtenus. Avec quelle fierté il faisait visiter l'église et le château restaurés, et, il y a quelque dix-huit mois, il était heureux d'y accueillir le comité de la SPR qui siégea dans la salle des Chevaliers, après avoir visité le petit musée de l'Ordre de Malte.

Babel a honoré le corps enseignant par sa conscience professionnelle et par son dévouement au bien public.

U. Magnenat a fonctionné d'abord comme régent à Vernier, puis à Châtelaine, ayant passé trente-sept ans de sa carrière dans la même commune. Lui aussi était un consciencieux et il se donnait une peine infinie pour le bien de ses élèves. Avec une modestie presque exagérée, il aimait à rendre service et à travailler pour autrui avec le plus parfait désintéressement.

Il fut un membre assidu de l'UIG ; pendant de longues années, il siégea au comité et, comme premier vice-président, il dirigea longtemps les débats de nos assemblées, sans jamais élever la voix, et en gardant en toutes circonstances un calme imperturbable. Il aimait nos séances et jouissait de la chaude amitié de ses collègues. Ce fut lui qui, en 1946, fut la cheville ouvrière du comité romand chargé d'organiser la venue et le séjour en Suisse des enfants d'instituteurs français qui venaient chez nous rétablir leur santé. Le gouvernement français l'en récompensa en lui octroyant les palmes académiques.

Sans avoir jamais sollicité les suffrages des électeurs, U. Magnenat joua un rôle de premier plan dans sa commune. Il y était le bibliothécaire attitré ; mais surtout il se consacra à l'« Echo de Vernier », société littéraire et musicale dont il fut pendant vingt ans l'indéfectible metteur en scène et le directeur de la chorale. Tous ceux qui ont passé par une de nos communes rurales savent quelle somme de dévouement et de soirées perdues demande une telle tâche. Il était encore l'infatigable organisateur des Colonies de vacances de Vernier qu'il présida pendant dix ans, et là encore, chacun sait qu'une telle présidence n'est pas une sinécure, et qu'il y faut montrer tour à tour des qualités de diplomate, d'administrateur, d'entraîneur, de chef, mais surtout de serviteur de tous.

Les épreuves n'ont pas épargné notre ami Magnenat qui était la bonté même et ses collègues lui ont toujours manifesté la plus grande confiance. Il nous laisse le souvenir d'un collègue et d'un ami qui a fait apprécier et aimer l'instituteur dans tous les milieux de sa commune.

A Mme Babel et à ses enfants ; à Mme Magnenat, l'UIG apporte la sympathie émue et l'hommage reconnaissant de tout le corps enseignant.

G. W.

Toute la **CONFECTION** pour
FILLETES DURUZ Croix-d'Or 3
jusqu'à 12 ans **GENÈVE**

NEUCHÂTEL

Assemblée trisannuelle à Dombresson

(14 mars 1959)

Quelle bonne idée ont eue nos collègues du Val-de-Ruz de choisir ce beau village comme siège de notre assemblée ! L'accueil chaleureux qui nous fut réservé, la savoureuse collation offerte à notre arrivée par la section de ce district, l'ambiance villageoise, l'excellent esprit qui anima les séances administratives, la remarquable conférence de M. Brandt ont fait de cette « Trisannuelle » une des plus sympathiques que nous ayons eues.

Notre aimable et très compétent président ouvre la séance en saluant les nombreux invités : MM. Vaucher, président de la Commune de Dombresson, Gédet, président de la commission scolaire, E. Bille, 1er secrétaire du Département I.P., P. Perrelet et A. Ischer, directeurs d'école, A. Perrot, président de la SPR, R. Deppen, secrétaire syndical, A. Chablotz et G. Willemin, rédacteurs de l'« Educateur » et du « Bulletin », Mme Meyer de Stadelhofen et Mlle Marta, présidentes des institutrices genevoises, MM. E. Pierrehumbert, président de l'UIPG, R. Pache, président SPV, nos membres d'honneur, Mlle Aegler, MM. J. Roachat, C. Rothen et S. Zwahlen.

Trois charmants chœurs d'enfants habilement dirigés par M. Serge Bouquet et très finement accompagnés par M. A. Schenk, servent d'heureux prélude à cette journée de travaux, de même que le cordial discours d'ouverture du maire, M. Vaucher.

Puis M. Hügli lit le rapport « triennal » qui démontre bien l'intense activité déployée par le C.C. Il donne, entre autres considérations significatives, la proportion des membres des diverses associations du corps enseignant et son évolution au cours de ces dernières années. Il fait aussi l'historique de la scission survenue au sein de notre société.

Le président voit ensuite son mandat renouvelé pour trois ans, aux vives acclamations de gratitude de toute l'assemblée y compris (n'est-ce pas le comble de l'abnégation ?) de Mme Hügli.

Nos représentants à l'assemblée des délégués de la SPR sont désignés comme suit : Neuchâtel : M. Marcel Renaud ; Val-de-Ruz : M. Jules-A. Girard ; Val-de-Travers : M. Georges Bobillier ; La Chaux-de-Fonds : M. Jean John ; Boudry : M. Roger Hügli (suppléant, M. Eric Laurent) ; Le Locle : W. Guyot.

La réforme de l'enseignement nous vaut le défilé très goûté de six jeunes présidents de section qui nous communiquent les desiderata de leur district avec concision et clarté. Il ne saurait être question d'en donner la substance ici à cause des quelques divergences d'opinion qui ne pourraient qu'apporter une certaine confusion dans ce problème déjà si complexe. Mais à tout prendre, les synthèses qui ont été présentées sont pleines d'intérêt, suggestives et utiles et montrent avec pertinence que tout le corps enseignant du canton prend à cœur la défense de l'enseignement primaire. La discussion qui risquerait de s'éterniser sans grand profit est supprimée à la demande du C.C.

Dans les « Divers », M. Perrot, président de la SPR, nous apporte ses vœux et propose que certains problèmes communs à tous nos cantons soient portés sur le plan romand. Heureuse initiative.

C'est ensuite l'aimable conférence de M. Henry Brandt, cinéaste neuchâtelois, exposé passionnant d'une expédition au Congo : exploration périlleuse d'un vol-

can, passage de la brousse, approche d'animaux sauvages, contacts avec des tribus d'humains inconnus, tout cela illustré de clichés inédits d'une haute valeur documentaire et artistique. Nous avons aussi fort apprécié le langage à la fois simple, aisé et clair de l'orateur.

Plus de 130 collègues s'en vont prendre un repas très bien servi à l'Hôtel de Commune où les autorités municipales ont l'élégance de nous offrir café et... Au cours du banquet, M. Gédet, porte-parole de la commission scolaire, a des paroles élogieuses à l'endroit du corps enseignant et de son rôle social si bien compris dans son propre village.

L'après-midi a lieu d'abord la *séance annuelle de la SNTM et RF*, dirigée par le dévoué président, M. Paul Perret, qui fait la relation du magnifique labeur de cette sous-section. M. Rütli, caissier, expose l'état financier de la société et Mlle Ribaux rapporte sur la vérification. Tout est positif et fait appel à la reconnaissance.

Le président est réélu sous les applaudissements unanimes. Le comité sera constitué, en outre, pour 1959 par les membres suivants : M. Rütli, caissier, Mlles Clotilde Ducommun et Lily Vuille, MM. Ernest Schulze et Fred Siegenthaler. Vérificateurs des comptes : Mlle S. Ribaux, M. Marcel Oberli ; suppléant : M. Chs Mojon.

La cotisation reste fixée à 2 francs.

Le vœu est exprimé que soient organisés des cours en rapport avec les disciplines quotidiennes, telles que le français et le calcul.

Séance SPN - VPOD : Rapport annuel du président paru dans l'« Educateur ».

Exposé des comptes fait avec l'humour subtil du trésorier M. Treuthardt. Entrées : 34 656 fr. 05, dépenses : 34 738 fr. 40. Déficit modeste de 82 fr. 35.

M. J.-P. Aubert donne un rapport approuvé de leur vérification.

Les nominations statutaires du président et du caissier se font par un simple renouvellement exprimant notre pleine satisfaction. Vérification des comptes : Mlle Alice Perrin. M. Serge Bouquet ; suppléant : M. Jean John. Délégués au Cartel VPOD : Mlle Lucette Rosselet, MM. Roger Hügli, Claude Robert, Georges Treuthardt, W. Guyot.

Le souriant secrétaire syndical, M. Deppen, par sa logique, sa documentation sûre et son don de persuasion, a tôt fait de nous convaincre de l'opportunité de revendications immédiates ou futures concernant nos problèmes cantonaux : réduction de la durée du travail ; situation du personnel féminin ; indemnités de résidence, etc. Un président de section fait remarquer que la simple et unique solution à la réduction de la durée du travail est notre alignement sur le régime secondaire des leçons de 45 minutes.

M. Luc de Meuron, président du Cartel, est salué par M. Hügli. Il nous parle avec éloquence de nos préoccupations présentes et du travail de notre organe de défense cantonal auquel nous savons qu'il a donné une impulsion des plus efficaces. Il rend hommage, comme tous les orateurs précédents, à l'entregent et à la grande obligeance de M. Clottu qui accepte toujours volontiers notre audience.

Les problèmes fédératifs qui ont été débattus à Zurich en deux séances respectivement par MM. Hügli et Jaquet avaient trait : 1. à l'exclusion du comité fédératif de deux membres du POP ; 2. à l'affaire Max Arnold. La presse en a suffisamment fait état pour que nous n'allongions pas ici.

Enfin, M. P. von Allmen, président du comité du Centenaire, nous fait part des grands et multiples projets qu'il a élaborés. La célébration aura lieu le 28 mai 1960. Concert, théâtre, film, etc., sont en gestation et nous pouvons louer le président de son courage et de sa foi. Ses efforts ne peuvent qu'aboutir au succès.

La « Trisannuelle » se termine sur cette note alléchante. Et M. Hügli qui a si bien mené cette longue suite de délibérations et de discours, peut mettre le point final à cette très belle journée, en réitérant l'expression de notre reconnaissance sentie à la Commune de Dombresson et singulièrement à son président.

W. G.

Bienvenue

à notre nouveau collègue, M. Jean Maître, instituteur à Môtiers, qui vient d'être admis dans la Société pédagogique, section du Val-de-Travers, ainsi qu'à M. Georges Perrenoud, instituteur à Travers, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD.

Bienvenue encore à quatre nouveaux collègues : Mlles Hermance Decosterd et Madeleine Béguin, institutrices à Neuchâtel ; Mlle Marie-Louise Lambelet, à Peseux, et M. Jean-François Robert, instituteur à La Chaux-de-Fonds (membres SPN-VPOD). W. G.

Assistance judiciaire

On me prie de rappeler qu'une demande d'assistance judiciaire doit être accompagnée du préavis du comité de section et transmise **aussi vite que possible** au comité directeur de la fédération qui en décide. Il est regrettable que certains conflits ne soient pas portés immédiatement à la connaissance des instances compétentes, ce qui risque d'en compromettre le règlement ou pour le moins de le compliquer et de le retarder.

Les notes d'honoraires d'avocat sont réglées directement par le secrétariat.

W. G.

Exposition

Nous recommandons vivement à l'attention de tous les collègues la très belle exposition

Cent ans de peinture chinoise (1850-1950)

au musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds, ouverte jusqu'au 8 avril prochain. Cette exposition passe de pays en pays, mais dans une seule ville.

C'est donc une occasion à ne pas manquer. W. G.

Forums

L'Institut neuchâtelois vient de terminer sa tournée d'information sur la réforme de l'enseignement dans notre canton. A en juger par ce qui s'est fait au Locle et à Fleurier, seules localités dont nous ayons eu quelque écho, l'IN a eu la main heureuse de prendre cette initiative. Le peuple a été invité à se renseigner sur une préoccupation d'intérêt général et d'une actualité brûlante.

Au Locle, M. le conseiller d'Etat Clottu fit un exposé complet et très clair de la réorganisation projetée. La pleine possession de son sujet et son don de persuasion eurent tôt fait de convaincre l'auditoire que tout le problème avait été longuement et sagement pensé. Les discussions, comme à Fleurier (introduction de M. Bille, premier secrétaire du Département IP) furent très nourries et montrèrent avec pertinence combien notre population est soucieuse de l'évolution de nos institutions scolaires.

Nous voulons croire que cette espèce de vulgarisation d'un problème qui aurait pu rester confiné chez les intellectuels et les gens d'école est une expérience instructive qu'il sera bon de renouveler.

L'aboutissement de tous ces efforts, de ces bonnes volontés, de ce désir sincère de travailler au bien de la communauté et de notre jeunesse en particulier le prouvera.

W. G.

Semaine de respiration consciente

A Richenthal (Lucerne), du 11 au 18 avril 1959, par Mmes Clara Wolf et Bader.

Cours A : Exercices journaliers pour rétablir l'équilibre des nerfs, des glandes, de la circulation du sang et autres organes internes, avec respiration appropriée. Prix : 50 francs.

Cours B : Pour moniteurs. Prix du cours : 150 fr. Renseignements auprès de M. Max Diacon, instituteur, Neuchâtel.

Cours C : L'hygiène des nerfs. Arrangements pour le prix.

Pension de 12 fr. 50 à 17 francs par jour.

Inscriptions au Kurhaus Richenthal jusqu'au 23 mars.

Communiqués

Cours pour chefs d'excursions

C'est à l'Auberge de Jeunesse de Crocifisso-sur-Lugano qu'aura lieu, du 31 mars au 4 avril, le cours organisé par la Fédération suisse des Auberges de Jeunesse. Pour une modeste participation financière, les participants reçoivent une instruction pratique sur nombre de problèmes touchant à l'organisation des excursions, des camps, des colonies de vacances. Les jeux, les danses populaires, les questions médicales, la nourriture, tout enfin ce qui touche à la réussite des courses et des camps figure au programme de ces journées variées qui conduisent les participants dans de pittoresques villages au charme authentiquement tessinois. On s'inscrit jusqu'au 25 mars auprès du secrétariat central des Auberges de Jeunesse, Seefeldstrasse 8, Zurich 8.

A. P.

« L'Ecolier Romand »

Numéro du 15 mars 1959 (Pâques) 32 pages

Voici un très beau numéro de Pâques et de vacances, gai, frais, plein de fantaisie, riche et coloré. Au sommaire :

- Un reportage étonnant : Jean-Luc dans la lune.
- Une grande surprise pour les bricoleurs.
- Un conte chinois : Les trois mots.
- S.O.S. Sater ! Un avion est perdu !
- Le cirque chez soi.
- Une histoire de la jungle : Sao, frère du tigre.
- Poissons d'avril !
- Un documentaire : Les athlètes à six pattes.
- La suite de « Mouchi, le faon ».

Et toutes les rubriques habituelles : la page que vous faites vous-mêmes, des jeux, des trucs, des blagues, des devinettes, etc.

Prix de ce numéro : 50 ct. Abonnement annuel (deux numéros de 16 pages par mois) : Suisse 6 fr., étranger 7 fr. — Adm. : rue de Bourg 8, Lausanne, CCP II. 666.

Que vous lisiez
Que vous écriviez
... de l'école au bureau

toujours

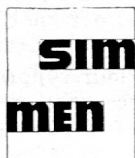
SUR LES DEUX RIVES...
5-7, rue Lévrier
5, rue de la Confédération
GENÈVE

NAVILLE & Cie S.A.

Votre libraire ▲ Votre papetier ▲ JOURNAUX ▲ REVUES

*Qui veut de beaux meubles
achète chez*

Simmen



T R . S I M M E N + C I E S . A . R U E D E B O U R G 4 7 - 4 9

Il n'est pas toujours facile



d'éveiller chez l'enfant, les talents qu'il recèle en puissance. Et c'est pourtant d'une importance capitale. L'avenir heureux d'un enfant dépend pour une grande part des impressions reçues à l'école. Dans des classes toujours plus nombreuses, il devient de plus en plus difficile à l'instituteur d'accorder à chaque élève l'attention indispensable au développement de sa personnalité.

BANDA aide à retrouver le contact personnel !

Demandez-nous notre prospectus scolaire. Vous y trouverez d'autres précisions intéressantes.

ERNST JOST AG

Zürich

Représentant pour la Suisse romande :
A. KOENIG, case postale 83
DELÉMONT 2 - Téléphone 066 / 2 21 67



FORTUNA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ZURICH

Bureau pour la Suisse romande

Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès

Grandes assurances de capitaux

Assurances populaires

Assurances de groupes



PAPETERIE de ST LAURENT

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

RUE ST LAURENT 21

Tél. 23 55 77

LAUSANNE

ARTICLES TECHNIQUES • MEUBLES DE BUREAU EN BOIS

Partie pédagogique

LE PROBLÈME DES EXAMENS ANNUELS A L'ÉCOLE PRIMAIRE

*Exposé présenté à une réunion des Commissions
scolaires des principales communes du canton de Vaud,
à Pully, le 15 novembre 1958*

Les examens à l'école primaire ont déjà fait l'objet d'innombrables discussions, articles et études dans tous les milieux, professionnels ou autres.

Remarquons tout d'abord que leur forme n'a guère changé depuis le siècle passé. Tout au plus a-t-on allégé, modifié, parfois supprimé les oraux. Mais les écrits sont restés pareils à ceux que subissaient nos grands parents, il y a 75 ou 80 ans. Non pas que cette pérennité soit un défaut en elle-même, loin de là, mais tout de même on ne peut nier que bien des choses ont changé à l'école depuis la fin du XIX^e siècle, dans les buts, dans les méthodes, et surtout dans les conditions de travail : déclin de la cohésion familiale, déclin du respect des cadres moraux et religieux, déclin du respect de l'autorité et des adultes, bien plus grande liberté laissée aux enfants dans le choix de leurs occupations, de leurs loisirs, de leur genre de vie, influence tant de fois dénoncée de la radio, du cinéma, du sport, de l'image mouvante ou imprimée, développement inouï des techniques, enfin, et surtout, progrès considérable de la pédagogie et de la psychologie expérimentales qui se résument et se concrétisent dans ce qu'on est convenu d'appeler, d'un terme bien galvaudé et bien imprécis : école active. Or l'école active fait appel beaucoup plus que l'école dite traditionnelle à l'initiative de l'enfant, au travail et à l'effort personnels, elle veut amener le « petit homme » à « vouloir » apprendre, le stimuler, d'externe qu'il était, devenant interne. Ce sont là, avec bien d'autres éléments que l'on pourrait encore énumérer, des choses nouvelles avec lesquelles on peut n'être pas d'accord et qu'on peut déclarer bonnes ou mauvaises en soi, mais qui *sont*, qu'on ne peut nier, et dont il faut tenir compte.

L'école donc a évolué sous la pression d'éléments divers. Certes son effort porte toujours, et nécessairement, sur l'acquisition des techniques de lecture, de calcul et d'orthographe ; mais, à lire l'introduction au plan d'études de 1953, elle se voudrait avant tout éducative, c'est-à-dire formatrice de l'esprit et du caractère, pour rendre le futur citoyen apte à s'intégrer plus tard dans une société à évolution de plus en plus rapide, sous l'influence des progrès hallucinants de la technique, de la facilité des informations et des communications. Or les examens continuent à n'attirer les préoccupations des maîtres, des élèves et des parents que sur le calcul et l'orthographe ou à peu près. Les qualités de jugement, d'initiative, d'habileté manuelle, le goût ou les aptitudes personnelles à développer ou à épanouir, n'y jouent aucun rôle. Et que ne faudrait-il pas dire encore des qualités de cœur, de la compréhension mutuelle et de l'adaptation sociale ?

Après cette remarque liminaire sur l'évolution de l'école et des conditions où elle travaille que n'a pas suivie une évolution parallèle des examens, nous essayerons de préciser ce que doit être leur vrai but, de montrer les différences profondes qui séparent à ce point de vue la ville de la campagne, et enfin, de proposer une organisation susceptible de rallier les opinions et qui permette à nos épreuves annuelles de rendre un service maximum à l'école et à ceux qu'elle veut aider et développer.

Sur l'existence même des examens, leur suppression ou leur maintien, il semble que, dans ce pays, presque tout le monde soit d'accord : on ne désire pas les voir disparaître. C'est donc qu'on leur sent, ou qu'on croit leur sentir une *utilité*. Mais, très objectivement, il est difficile de préciser, ou de nier, la part des éléments affectifs dans l'opinion courante, de même qu'on n'ose guère avouer franchement le but qu'on veut leur assigner, ou que certains veulent leur assigner : le contrôle de l'instituteur. C'est là surtout, n'est-ce pas, que la chatte a mal au pied ; c'est là la cause de la farouche opposition de quelques-uns. Avouons qu'il y a dans l'organisation actuelle des examens les éléments d'un malaise qu'à notre point de vue on peut dissiper ; malaise provenant du fait que le contrôle en question est fréquemment et inévitablement sujet à discussion, à contestation, à interprétations variées et variables ; nous y reviendrons.

Voyons d'abord ce que représente, pour l'homme de la rue, le terme général d'examen scolaire. C'est l'opération qui consiste à vérifier si un candidat a les aptitudes et les connaissances suffisantes pour être promu dans une classe supérieure, pour être admis dans telle école, pour obtenir tel certificat, tel diplôme, tel emploi.

A l'école primaire, le mot examen n'a presque rien conservé de cette acception, sauf partiellement pour l'obtention du certificat primaire supérieur ou pour vérifier les aptitudes physiques en fin de scolarité. A quoi servent donc les examens à l'école primaire ? Eh bien ! d'une part, nous venons de le voir, à contrôler le travail de l'instituteur, d'autre part à stimuler maîtres et élèves, du moins c'est ce qu'on croit. De plus, et cet aspect est très intéressant, mais n'est valable qu'à la campagne ou dans les petites localités, c'est une occasion, qu'il ne faut pas négliger certes, d'offrir aux autorités scolaires et municipales un contact avec l'école. Elles peuvent ainsi voir une partie, une petite partie de ce qui s'y fait, respirer l'atmosphère que le maître cherche à y créer, communier, parfois avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de cœur, avec l'effort des élèves et celui de l'éducateur ; et même le repas qui, dans bien des villages, suit ce qu'on appelle encore ici et là la « visite », est un élément précieux de liaison et de compréhension entre autorités et corps enseignant ; mais ceci est une autre histoire !

En ville, lorsque le nombre des classes dépasse 40, 50, 60 ou davantage, comme à Lausanne, Vevey, Montreux ou Yverdon, cet élément-là des examens a complètement disparu ; il faut engager des experts par dizaines et par dizaines, certes bien disposés et très sympathiques, mais il est impossible aux autorités scolaires d'avoir un contact personnel avec les membres du corps enseignant, de se rendre compte par elles-mêmes ; souvent, les maîtres ne connaissent même pas les membres de la commission scolaire. La corvée des examens devient une espèce de formalité imposée par le Département, de laquelle il ne résulte que peu de choses. Le directeur des écoles n'y apprend rien sur les classes qu'il ne sache déjà, l'inspecteur cantonal non plus. Il y a là, très certainement, entre la ville et la campagne, une différence fondamentale.

Que faut-il penser maintenant de l'aspect contrôle du maître, et stimulant pour tous ? Au risque de choquer quelques-uns d'entre vous : à ce contrôle, nous n'y croyons pas, car il est faussé par trop de choses ; et à ce stimulant, pas beaucoup non plus, mais nous concédons qu'il est nécessaire, hélas ! parfois. Nous disons : hélas ! car les maîtres et les élèves qui ne travaillent que parce qu'on va leur infliger un examen au bout de l'année sont de petits maîtres et de petits élèves. En général, les bons n'ont pas besoin de cela, et les mauvais ne s'en soucient pas. Cependant, l'homme est l'homme, et l'enfant, en cela, est un homme ; il s'avère que le coup de fouet réveille les chevaux endormis !

Mais l'examen considéré comme un contrôle du travail du maître doit, à notre sens, être absolument abandonné. Trop d'éléments en faussent les résultats et donnent au maître l'impression qu'il est, à tort ou à raison, l'objet d'une mesure injuste : épreuves uniformes données à des classes de compositions très différentes, plus ou moins profondément écrémées par les sélections, épreuves de difficultés inégales d'une année à l'autre, malgré les efforts de leurs auteurs, inégalités qui enlèvent beaucoup de valeur aux comparaisons, variations énormes qu'on observe d'une volée d'élèves à l'autre, conditions de travail différentes entre les villages et les régions ; mentalité, sentiments variables des populations et des parents envers l'école, enfants laissés à eux-mêmes à la maison, ou fortement aidés et encouragés. L'usage qu'on fait ici et là des résultats d'examens et les comparaisons qui s'établissent parfois entre localités contribuent à créer le malaise auquel il est fait allusion plus haut.

Et surtout, pour le maître qui est persuadé que sa tâche ne se borne pas à enseigner le calcul et l'orthographe, mais qui cherche à vraiment préparer ses élèves à la vie de demain, à leur vie affective, sociale (combien, hélas ! d'inadaptés à notre époque !), professionnelle, familiale, cherchant à leur montrer qu'il n'y a pas que l'argent, les plaisirs vulgaires et la satisfaction égoïste et sans frein de leurs impulsions, qui veut les intéresser à l'art, aux sciences, aux délassements intelligents, pour ce maître-là, quelle maigre sanction à ses efforts quand l'examen se borne uniquement à une dictée et à quelques problèmes, avec des notes et des moyennes ! Nous devons chercher à nous mettre dans la peau de ce maître et comprendre qu'il mérite autre chose. Sans doute, sans doute, et je m'empresse de le souligner, les autorités, en général, se réjouissent que beaucoup de membres du corps enseignant aient une conception si élevée de leur tâche et leur sont reconnaissantes. Cependant, il faut non seulement les y encourager davantage, mais ne rien faire qui puisse donner à penser que pour ces autorités, seules comptent les matières de l'examen tel qu'il est conçu maintenant ; et, bien plus, il faut entraîner à modifier leurs méthodes et leurs conceptions ceux des maîtres qui se confinent dans des besognes routinières.

Revenons maintenant au contrôle de l'enseignement pour constater qu'il doit exister ; il n'y a aucun doute à ce sujet, même dans le corps enseignant. Mais il doit être remis entièrement à des personnes professionnellement préparées pour cela, afin que toute garantie d'équité et de compétence soient données à l'instituteur. Ces personnes sont les inspecteurs cantonaux, assistés par les directeurs d'écoles là où ils existent et en collaboration avec eux. Nous devons ajouter que pratiquement c'est ce qui se fait déjà dans les villes.

Il reste enfin à dire un mot de l'examen considéré comme une sanction du travail de l'élève ; nous pensons qu'il y a là un aspect positif de la question, mais, précisément, il faudra que cet aspect soit mieux marqué encore, dans une conception nouvelle des épreuves qui nous intéressent.

Bref, cet exposé voulant être une simple introduction, non une étude complète, ne nous étendons pas davantage, et précisons que le problème à résoudre est le suivant :

Maintenir l'examen annuel à cause du contact qu'il établit, tout particulièrement à la campagne, entre autorités, parents et école, mais lui redonner une **utilité** et une **efficacité** qui le revalorisent et le justifient aussi bien dans les milieux citadins que campagnards **tout en lui rendant son sens véritable de vérification, de constatation des connaissances et des possibilités de l'élève**, non du maître. Il faut qu'il soit de conception assez souple pour s'adapter à l'évolution rapide des besoins, des exigences de la société actuelle ou future, qu'il fonctionne non comme un frein, comme un encouragement à la routine, mais comme un stimulant à sortir de l'ornière.

Pour réaliser ce programme, il ne sera pas possible que **tous les élèves** passent un examen **toutes les années** ; à notre sens, ce n'est pas non plus nécessaire (voir dans l'enseignement secondaire). Des épreuves seront imposées par exemple seulement aux enfants qui changent de degré (de 2e en 3e et de 5e en 6e) et qui terminent leur scolarité. Ainsi, les commissions scolaires et le Département devraient chaque année organiser des examens, mais ceux-ci n'affecteraient qu'un tiers des enfants, à peu près. On aurait alors, en ville, la possibilité de préparer quelque chose qui ressemble un peu moins à une formalité paperassière que ce qui se passe maintenant. Le nombre des enfants à examiner étant considérablement réduit, des deux tiers environ, on pourrait consacrer beaucoup plus de temps à chacun d'eux, et procéder à de véritables épreuves, écrites et orales, qui permettent aux experts et aux maîtres de juger des connaissances et surtout des capacités des élèves.

L'examen se composerait de deux parties. Il comprendrait d'abord une vérification des techniques de lecture, de calcul et d'orthographe qui porteraient sur l'acquisition des « outils » de base absolument nécessaires à la vie et à la culture, indispensables à une continuation normale des études dans les classes suivantes : en arithmétique, suivant l'âge, le livret, la pratique des quatre opérations simples, sans faute de calcul, les transformations d'unités, les notions simples et purement formelles du calcul des nombres décimaux, des fractions ordinaires, du pour-cent, de l'intérêt simple et des surfaces usuelles ; c'est tout, et pas de problèmes avec des « raisonnements ». L'examen des fonctions de l'intelligence (raisonnement, jugement, etc.) fait partie d'un second groupe d'épreuves. En orthographe, les questions porteraient sur la connaissance d'un vocabulaire usuels, à établir pour chaque âge, quelques centaines de mots, les plus employés, à connaître **absolument** et sur l'application des principales règles de grammaire dans des phrases simples et construites non pour mettre l'élève dedans, mais pour vérifier simplement s'il possède sa règle. On agirait de même pour la conjugaison. Le contrôle de la technique de la lecture et de l'écriture s'intégrerait dans d'autres épreuves. Voilà pour les techniques. Nous précisons, est-il besoin de le dire, que ce vocabulaire usuel de quelques centaines de mots (adverbes, prépositions, verbes, adjectifs) qu'il faudrait

apprendre et répéter comme un livret pendant toute la scolarité, et objet du contrôle technique, ne constituerait qu'une partie, une petite partie du vocabulaire à passer en revue durant les neuf années de la scolarité, soit du point de vue sens, soit du point de vue orthographe. De même les dictées de textes complets devraient se poursuivre comme maintenant, mais l'examen « technique » porterait sur la pure application formelle des règles de grammaire à connaître **absolument**, règles qui sont noyées maintenant dans trop de fatras.

Il nous semble qu'ainsi on aiderait la mémoire, tout en la soulageant et en clarifiant, en décantant les éléments précis qu'elle doit à tout prix retenir. L'examen vérifierait des **mécanismes**, des **automatismes**.

Maintenant viendrait une autre partie de l'examen, plus intéressante, mais moins facile à réaliser, sans qu'elle soit le moins du monde irréalisable. Il s'agirait dans des épreuves partiellement écrites, ou dessinées, ou manuelles ou orales, d'analyser en quelque sorte, de concrétiser les possibilités de l'enfant, de déceler non uniquement ses lacunes, mais ses capacités, ses potentialités, comme on dit aujourd'hui.

Ici le champ est vaste et les moyens d'agir illimités. Prenons quelques exemples : en histoire, on pourrait prévoir des questions ou des exercices qui montreraient si l'enfant a de l'imagination ou le sens du passé : décrire une rue au moyen âge, la journée d'un serf ou d'un seigneur, un voyage de Genève à Lausanne en 1830, etc. En géographie : en citant des exemples, dire pourquoi les grandes villes sont situées presque toujours sur un fleuve, comparer la vie d'un Ormonan à celle d'un Combiér ; pourquoi y a-t-il tant d'orangers sur les flancs de l'Etna ? questions, dessins, schémas à imaginer sont innombrables. Les publications professionnelles en fourmillent d'exemples. L'actualité fournirait ample matière à questions concrètes sur le civisme, et quant aux leçons de choses, d'observations, de sciences, c'est l'embarras du choix. Toutes les manières possibles de faire réagir l'enfant peuvent être utilisées : on emploierait le tableau noir, les appareils de démonstration, des ciseaux, du papier, une balance, les cartes de géographie, et les livres bien entendu : le dictionnaire, les livres de classe, les livres de la bibliothèque ; l'élève sait-il se servir de son livre ? est-il capable de chercher quelque part un renseignement, de se documenter ?

Une attention toute particulière serait donnée à la lecture et à l'explication ou à la compréhension des textes, à l'expression de la pensée : le français doit rester le fondement de notre culture.

Mais, direz-vous, qui va poser ces questions ou préparer les épreuves (qui pourront d'ailleurs, dans certains cas, être collectives) ? Eh bien, pensons-nous, le maître d'abord, puis les experts, qui naturellement assistent à l'examen. Il faudrait assurément que des explications, des directives, des exemples soient donnés par le Département et que l'on s'adapte rigoureusement aux programmes et à l'âge des élèves. Le Département préparerait aussi, bien entendu, les épreuves portant sur les techniques.

On verrait disparaître à tout jamais ces moyennes de classes, source de tant de mécontentement et même, cela arrive, d'injustice. Cette suppression impliquerait alors qu'en principe, pour une raison de responsabilité, le maître ou la maîtresse conduirait ses élèves d'un examen à l'autre. Ce serait une question d'organisation des classes.

Fût-il sanctionné par une note ou par des obser-

vations et des appréciations, l'examen serait bien une mesure des capacités de l'élève et il pourrait s'étendre s'il le fallait sur un ou deux jours. Le candidat aurait le sentiment d'avoir été complètement et sérieusement examiné. Beaucoup d'enfants (et de parents ou de maîtres) ont l'impression que plusieurs branches, n'étant pas sanctionnées par un examen, sont moins importantes que les autres. Le maître ne serait plus seul à juger de la promotion et il s'éviterait ainsi bien des déboires et des reproches véhéments et injustifiés. Et même l'examen aurait pour effet d'arracher certains maîtres à la routine, de suggérer des idées, de vivifier l'enseignement, même de le renouveler et de le stimuler.

Mais, encore une fois, qu'on ne s'effraie pas de cette forme nouvelle que prendraient nos épreuves annuelles. Elles constitueraient ce que, en jargon pédagogique, on appelle examens fonctionnels. Il existe déjà à ce sujet tant d'exemples, de suggestions, de possibilités que, même à la campagne, l'effort d'adaptation ne serait pas bien grand, pourvu qu'on le fasse ! Et, nous en sommes persuadés, l'intérêt sera d'emblée si grand qu'on s'étonnera de n'avoir pas pensé à tout cela plus tôt.

En terminant, nous proposerons encore que l'essai soit fait tout d'abord dans deux ou trois localités, pour permettre une mise au point, après expérience suffisante, afin d'éviter dans la mesure du possible les faux départs et les erreurs.

V. Dentan,
Directeur des écoles de Montreux.

DOCUMENTATION... QUOI DE NEUF ?

A la Vereinigung Schweizerische Lehrschau

Cette nouvelle association vient de publier « Die Kohle I », le charbon.

Cinquième publication de cette série, comme les précédentes, elle se présente sous forme de gravures, de croquis et d'un texte. Une grande planche nous montre toute l'organisation d'une mine, et des cartes indiquent les différentes régions minières.

Le texte, sur 24 pages, en allemand, explique de long en large le travail des mineurs, le tri, l'évacuation du charbon, etc. Les gravures, en couleur, montrent les mineurs au travail, à l'intérieur, et à l'extérieur.

Le texte va être traduit en français, ainsi que les deux brochures sur l'aviation parues à la Vereinigung Lehrschau.

A la Documentation française de l'Institut pédagogique national

La livraison de novembre est consacrée à « Rome au deuxième siècle ». Six pages de texte : L'Empire romain au 2^e siècle. L'Arc de Trajan, La Table de Peutinger. Une carte de l'Empire romain à la mort de Trajan. Douze gravures grand format : statues, thermes, bas-reliefs, temples, etc.

La livraison de décembre est consacrée à l'Italie en général. Les gravures en noir et en couleurs nous présentent : Le lac Majeur, le haut val d'Adige, le littoral vénète, le Vésuve, la bordure de l'Apennin méridional, la réforme agraire, paysage toscan, l'industrie mécanique moderne, le méthane, une rue du Vieux Naples, un village du midi italien, Rome. Avec cela 8 pages de texte sur les problèmes actuels de l'Italie.

J.-J. Dessoulavy

Récit d'une mère

MON ENFANT EST INFIRME, MOTEUR CÉRÉBRAL

« Notre quatrième enfant, Robert, deux mois après une naissance prématurée, a eu une hémorragie cérébrale. Apparemment perdu, conduit d'urgence à l'hôpital, il en ressortit quelque temps plus tard.

Les médecins nous dirent qu'il lui restait les symptômes de ce qu'on appelle la « maladie de Little ». Nous ne la connaissions pas, mais on nous déclara que cela pourrait provenir d'une naissance avant terme ou d'un accident ultérieur et que les conséquences en seraient des troubles provenant des centres moteurs atteints.

Quand notre enfant fut de nouveau parmi nous, il prospéra comme un bébé normal, mais nous remarquâmes assez vite qu'il n'agitait pas les jambes comme les enfants de son âge. Nous fûmes également frappés par sa préférence à jouer de la main droite seulement.

Sa croissance fit apparaître avec d'autant plus d'évidence ces signes de paralysie. Nous le fîmes examiner encore une fois. Enfin, après un long traitement orthopédique et une opération consistant en une élongation des tendons d'Achille, Robert marcha, quoique en boitant encore. Il avait cinq ans.

Pour le langage, les difficultés se présentèrent sous une autre forme :

1. Un retard considérable ;
2. Une impossibilité de prononcer certaines consonnes due à une paralysie partielle de la langue.

Lorsque Robert eut 8 ans, nous commençâmes à nous inquiéter de son enseignement scolaire. Vu sa marche difficile, son langage incomplet, on ne l'accepta pas à l'école primaire. Les tests qu'il subit furent si négatifs que le médecin nous conseilla de garder l'enfant à la maison et de le faire profiter le plus longtemps possible dans sa famille. En effet, un internement dans une maison d'infirmités paraissait la seule solution pour l'avenir.

Comme Robert lui-même manifestait le désir d'aller à l'école, ou du moins d'apprendre comme les autres enfants, nous ne pûmes nous résigner à le laisser végéter à la maison. Ne connaissant pas de méthode efficace pour l'occuper utilement chez nous, nous fûmes

enchantés et reconnaissants lorsqu'on nous signala une maison d'arrière-travaillant selon la méthode Montessori qui voulut bien l'accepter comme élève.

Il y parcourut vite tous les degrés et atteignit la limite des possibilités offertes par cette institution. Au bout de deux ans, en effet, la directrice nous recommanda de faire entrer Robert dans une classe publique.

Tandis que les démarches auprès des autorités traînaient en longueur, une maîtresse très sympathique d'école privée pour enfants normaux se déclara prête à faire participer Robert à la vie de sa classe...

Au cours de nos recherches pour trouver un moyen de guérir Robert, nous avons été plusieurs fois en contact avec Pro Infirmis. C'est grâce à son service social de Lausanne que notre attention fut attirée sur les efforts de Mlle le docteur Köng, de Zurich ; nous apprîmes qu'elle s'intéressait spécialement à des cas de ce genre, beaucoup moins rares que nous l'avions cru, mais dont le traitement était encore peu connu.

En quelques mois, Mlle Köng a organisé des cours de gymnastique et d'éducation auxquels participèrent ensemble mères et enfants. Notre garçon s'est mis avec joie et entrain à ses exercices et nous pensons souvent combien de peines et de soucis auraient pu nous être épargnés si nous avions eu ce contact précieux quelques années plus tôt. Nous sommes reconnaissants à Pro Infirmis et à Mlle Köng de l'encouragement qu'ils nous ont donné dans nos efforts pour développer toutes les possibilités dormant dans notre enfant. Nous savons maintenant que Robert apprendra quelque chose d'utile pour ne pas tomber à la charge du prochain.

Nous espérons aussi vivement que beaucoup d'autres parents placés dans des situations analogues trouveront cette voie beaucoup plus vite et ne reculeront pas devant un effort qui vise à faire de petits invalides des êtres humains comme les autres, car ils ont le droit de l'être.

Pro Infirmis recommande sa vente annuelle de cartes et vous demande d'y répondre avec générosité.

CCP dans tous les cantons — CCP romand et parraïnages : II 258.

BIBLIOGRAPHIE

English by anecdote, par H. A. Mackenzie. Un volume broché de 96 pages au format 12×18 cm. Librairie Payot, Lausanne 1958. Fr. 2.40.

Pourquoi ce nouveau choix de lectures pour élèves d'anglais ? N'y en a-t-il pas déjà bien assez sur le marché ? Oui... et non ! Ce qui ne se trouve pas aussi facilement qu'on le croirait, c'est un recueil moderne et jeune d'esprit, contenant comme celui-ci des histoires très courtes dont l'ordonnance ménage bien la gradation des difficultés (correspondant aux connaissances acquises après 1 à 3 ans d'anglais). Ayant longtemps enseigné sa langue à des élèves étrangers, en particulier de langue française, l'auteur connaît bien les problèmes qui se posent à eux et place au bon endroit les expressions idiomatiques qu'on n'apprend qu'en les employant. Quant à l'humour, qui est de règle pour rendre moins rebutants les débuts dans l'étude d'une langue, il est ici d'une saveur particulière. L'auteur a délibérément écarté les vieilles anec-

dotes usées et les personnages « historiques » dont personne ne se soucie plus : ce Britannique a su puiser dans le fonds populaire des traits d'une belle cocasserie et, à un sens très sûr de sa langue maternelle, joint une verve inimitable.

Professeurs, collégiens et autodidactes se réjouiront de cette nouveauté bien faite pour agrémenter l'étude de l'anglais.

Les 3 cavaliers d'Itaty, par Michèle Arnéguy, édit. G. P., 80, rue Saint-Lazare, Paris 9e.

Dans un petit village basque, un troupeau de chevaux sauvages, seule fortune d'une pauvre famille, a été volé. Un seul animal n'a pas été capturé avec lequel le fils de la ferme et l'un de ses camarades se mettent à la poursuite des voleurs. Ils les trouvent dans une grotte où une petite fille est enfermée, grâce à laquelle ils confondent les voleurs à la foire de Pampelune.

Riche en couleurs du folklore basque, ce livre tiendra les jeunes lecteurs en éveil (dès 10 ans).

Modeler...

c'est si simple,
si peu coûteux!

*Un peu de glaise,
des spatules de bois
et quelques instruc-
tions — il n'en faut
pas plus !*

*Toute autre occupa-
tion ne saurait déve-
lopper à ce point les
facultés créatrices et
l'imagination de vos élèves. Le modelage apprend
aussi aux enfants l'art d'observer plus exactement.
La simplicité du modelage est clairement décrite dans
le traité remanié de A. Schneider, instituteur, « Le
modelage » (fr. 1.40) et dans notre petite brochure
« Essayez donc ! » (contre remise de 90 cts en timbres-
poste).*

*Très malléable, l'argile BODMER ne s'effrite jamais,
se modèle parfaitement, peut être peinte et cuite au
four. Sur demande, nous vous enverrons volontiers
prospectus et échantillon. Pour conserver l'argile
fraîche, nous vous recommandons notre bahut spécial
livrable au prix de fr. 90.—*



E. BODMER & Cie
Fabrique d'argile à modeler

ZURICH 45 TÖPFERSTRASSE 20 TÉL. (051) 33 06 55

La Maison du linge de maison

vous offre pour le TROUSSEAU :

ses

BELLES TOILES DES VOSGES

mi-fil blanchi sur pré

larg. 180 cm. le m. **5.90** net

200 cm. » **6.90** net

220 cm. » **7.90** net

240 cm. » **8.50** net

A. GRAS & Cie S.A.

GENÈVE - COUTANCE 5 - TÉLÉPHONE 32 64 64

Lehrmittel S.A. Bâle

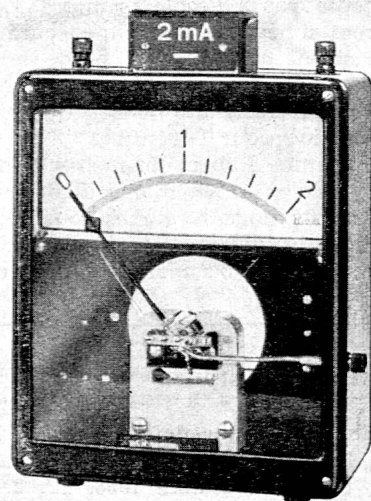
Grenzacherstrasse 110

Tél. (061) 32 14 53

Maison spécialisée en matériel de **PHYSIQUE**

Electricité : Electricité statique — Electricité dynamique :
Sources de courant — Matériel de connexion — Instruments
de mesure — Résistances.

**Le nouveau galvanomètre universel PHYWE
a trouvé dans les milieux spécialisés
un accueil enthousiaste**



Effets thermiques et lumineux — Thermo-électricité — Photo-électricité — Effets chimiques — Electro-
magnétisme — Machines électriques — Induction — Téléphonie — Conduction de l'électricité dans les gaz
— Ondes électriques.

Mécanique : Solides — Gyroscopes — Liquides — Gaz.

Chaleur : Sources de chaleur — Dilatation thermique — Chaleur spécifique — Fusion et solidification —
Evaporation et condensation — Conduction de la chaleur — Chaleur rayonnante — Chaleur et travail
mécanique.

Optique : Sources lumineuses — Supports — Accessoires pour montage optique — Optique des rayons lumi-
neux : Propagation de la lumière en ligne droite — Déviation des rayons lumineux — Dispersion — Analyse
spectrale — Optique des ondes : Double réfraction et polarisation — Interférence et diffraction — Lumi-
nescence — Optique physiologique.

Moyens auxiliaires pour les mathématiques — Mesures et pesées — Mouvements ondulatoires — Acoustique
— Météorologie — Magnétisme — Physique atomique (tube compteur de Geiger, fabrication suisse) — For-
ces moléculaires — Oscillographe à rayons cathodiques (Fr. 725.— écran Ø 12,5 cm).

Tables d'expérimentation (pour instituteurs et élèves) — Armoires pour produits chimiques et matériel, etc.
— Salles de physique — Laboratoires. Fabrication suisse.